



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## chômage

Question écrite n° 91631

### Texte de la question

M. Alain Tourret interroge Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la pertinence de maintenir une publication mensuelle du simple nombre de demandeurs d'emplois et leurs évolutions statistiques d'un mois à l'autre. Ces chiffres ne permettent en effet que d'appréhender le nombre de personnes n'exerçant pas - ou que très faiblement - une activité professionnelle, et ne font pas apparaître la situation économique réelle de notre pays. Dans plusieurs pays voisins, notamment en Espagne, la publication du nombre de demandeurs d'emplois n'est jamais faite seule. Elle est accompagnée des chiffres relatifs à l'activité au nombre d'emplois réels du pays. La publication de données permettant de savoir, mois après mois, la différence entre le nombre d'emplois supprimés et le nombre d'emplois créés paraît être bien plus opportune et refléterait avec une sincérité plus prononcée le dynamisme du travail en France. Il souhaiterait savoir si le principe de la publication du solde entre les emplois créés et les emplois supprimés est susceptible d'être retenu à très court terme.

### Texte de la réponse

La direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) et Pôle emploi publient chaque mois des statistiques relatives aux demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Ces statistiques ont été labellisées par l'autorité de la statistique publique (ASP) en mars 2014. Le nombre de demandeurs d'emploi constitue un indicateur important, notamment en raison de sa disponibilité précoce, pour éclairer la situation conjoncturelle sur le marché du travail. Cet indicateur ne suffit en revanche pas à lui seul pour analyser la situation conjoncturelle sur le marché du travail. S'agissant du chômage, les statistiques mensuelles de demandeurs d'emploi de la DARES et Pôle emploi sont complétées, chaque trimestre, par les statistiques de chômage au sens du Bureau international du travail (qui font foi pour la comparaison internationale) produites par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) à partir de l'enquête Emploi. S'agissant de l'emploi salarié, ensuite, les statistiques trimestrielles produites par l'Insee en collaboration avec la DARES permettent d'apprécier l'évolution nette du nombre de personnes en emploi, secteur par secteur, autrement dit le solde entre créations et destructions d'emploi dans l'économie. En revanche, ces statistiques d'emploi salarié ne peuvent être produites qu'à une fréquence trimestrielle, en raison des délais inhérents à l'enquête. Toutefois une estimation est publiée par l'INSEE et la DARES 45 jours après la fin du trimestre pour les secteurs principalement marchands à partir des données de l'enquête Activité et conditions de la main d'œuvre (ACEMO) ainsi que des données issues des enquêtes de conjonctures de l'INSEE auprès des entrepreneurs.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alain Tourret](#)

**Circonscription :** Calvados (6<sup>e</sup> circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 91631

**Rubrique** : Emploi

**Ministère interrogé** : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

**Ministère attributaire** : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

**Date de signalement** : Question signalée au Gouvernement le 9 février 2016

**Question publiée au JO le** : [8 décembre 2015](#), page 9840

**Réponse publiée au JO le** : [3 mai 2016](#), page 3876